



## Les politiques sportives en Afrique noire francophone : permanence, rupture et/ou continuité des enjeux (1920-2010)

### Émile-Jules Abalot

Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (comes)-Laboratoire des sciences humaines et sociales (lashs), Bénin  
aemilejules@yahoo.fr

### David Agbodjogbe

Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (comes)-Laboratoire des sciences humaines et sociales (lashs), Bénin

### Alphonse Gaglozoun

Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (comes)-Laboratoire des sciences humaines et sociales (lashs), Bénin

En inscrivant le sport comme l'une de ses priorités pour «améliorer les races et civiliser les peuples africains», la démocratisation des pratiques sportives prônées auprès des sociétés africaines depuis la période de l'entre-deux-guerres, et surtout par la France de Vichy (1940-1944), s'est opérée de façon hétérogène. En dépit d'un désaccord quasi-total sur la vraie nature du sport de masse, de l'instruction militaire, de l'éducation physique et du sport de haute compétition, toutes ces pratiques socioéducatives ont tôt fait d'être réexportées de l'école vers les clubs civils. La restitution des données archivées révèle que le passage de l'amateurisme à un début de professionnalisation des pratiques s'est arrimé aux enjeux économiques, politiques et diplomatiques. L'étude suggère, en fonction des résultats obtenus et des typologies dressées à partir des caractéristiques spécifiques à chaque époque, une redécouverte du mode d'organisation du sport en Afrique par l'insertion effective des pratiques dans une logique de production pour une meilleure diffusion de la culture locale africaine.

Mots-clés : éducation physique, sport, culture, héritage, Afrique

By considering sport as one of its priorities «to improve races and civilize the african peoples», the democratization of sports practices advocated with the African societies since the interwar period, and especially by France of Vichy (1940-1944), took place in a heterogeneous way. In spite of a quasi-total disagreement on the real nature of the popular sport, army training, physical education and high competition sport, all these socio-educational practices have early been re-exported by school towards the civil clubs. Access to archived data reveals that the passage of the amateurism to professionalization is link itself to the economic, political and diplomatic fields. The study suggests, according to the results and the typologies raised from the specific characteristics of each period, a rediscovery of the mode of organization of sport in Africa by the actual insertion of the practices in a logic of production for a better diffusion of the african local culture.

Keywords: physical education, sport, culture, inheritance, Africa

Inscribiendo el deporte como una de sus prioridades para «mejorar las razas y civilizar los pueblos africanos», la democratización de las prácticas deportivas preconizadas cerca de las sociedades africanas desde el período del intervalo guerras, y sobre todo por Francia de Vichy (1940-1944), se produjo de modo heterogéneo. A pesar de un desacuerdo casi-total sobre la verdadera naturaleza del deporte de masa, de la instrucción militar, de la educación física y del deporte de alta competición, todas estas prácticas socioeducativas temprano hicieron de ser reexportadas por la escuela hacia los clubs civiles. La restitución de los datos archivados revela que el paso de la calidad de aficionado a un principio de profesionalización de las prácticas se estibó a las puestas económicas, políticas y diplomáticas. El estudio sugiere, con arreglo a los resultados obtenidos y las tipologías levantadas a partir de las características específicas de cada época, redescubrimiento del modo de organización del deporte en África por la inserción efectiva de las prácticas en una lógica de producción para una mejor difusión de la cultura local africana.

Palabras clave : educación física, deporte, cultura, herencia, Africa

## Introduction

La résurgence du vieux débat qui parasite « l'étude des éléments chronologiques sur la naissance et l'évolution des organisations sportives » (Arnaud et Camy, 1987) et l'utilisation abusive de la compétition sportive « comme technique de manipulation des masses ou comme pédagogie de la productivité » (Brohm, 1976), atteste que l'essor du phénomène depuis un siècle, et notamment depuis une vingtaine d'année, s'est réalisé de manière trop souvent anarchique et sans que ne soient définies les conditions auxquelles le sport doit répondre pour rester fidèle à ses ambitions éducatives de départ. Le caractère de désintéressement qui paraît indispensable à sa survie est aujourd'hui battu en brèche depuis que l'amateurisme s'est estompé pour voir s'arrimer dans un contexte marchand et exclusivement mercantiliste le professionnalisme. Mais en réalité, le sport de masse, terme moderne qui influence les usages corporels, engendre nécessairement la compétition. Il s'adresse aux « Sports pour tous » et les multiples vocations éducatives et compétitives acquises en dehors des clubs ont été parfaitement identifiées dans le cas des pays développés.

Comment les pays africains peuvent-ils alors passer sans heurt de la logique sportive (l'amateurisme) à la logique commerciale (le professionnalisme). L'approche socio-historique du sport qui cherche à restituer dans leur contexte les différentes formes d'utilisation du corps (outil de travail, instrument de jeux et de mesures puis le corps machine) propose plutôt des questionnements et des désaccords sur les thématiques évoquées. La formulation d'une hypothèse de travail indique en fonction de ces constats que les différents glissements idéologiques qui caractérisent la définition des concepts tels que l'instruction physique et militaire, l'éducation physique, les sports, les sports de haute performance et les sports de loisir, ainsi que les différents usages corporels qui en découlent, peuvent être perçus comme la cause ou la conséquence du faible niveau de participation des pays issus de la décolonisation dans les compétitions sportives internationales. En d'autres termes, le processus de professionnalisation des pratiques et les modalités d'appropriation ou de rejet des idéologies du sport axées sur la compétition dans tous les secteurs éclairent les enjeux économiques, politiques et éducatifs qui traversent les sports.

Cette perspective incite à fixer comme objectif primordial le réexamen des premiers outils qui suggèrent une lecture adéquate de la sociologie du sport africain. De façon spécifique et dans le contexte des pays ne disposant d'aucune technique complexe d'utilisation du corps, il s'agit de, d'une part, de saisir l'anthropologie dynamique de la race noire comme prisme d'analyse transversale et transculturelle pour comprendre les stratégies de rejet et/ou d'appropriation des sports, et d'autre part, de circonscrire la cohérence interne qui existe entre les objectifs sportifs et ceux non directement sportifs. Sans forcément remettre en cause le bien-fondé des mesures d'alignement des sports sur les politiques d'inspiration macro-économique, ni prétendre à une politique alternative moins séduisante, le but de cet article est de montrer que l'effort de compréhension scientifique du sport opère par étape avant de dégager une explication objectivement partagée et perfectible par l'organisation plus régulière des jeux africains par exemple.

## Démarche méthodologique

Cette réflexion exploratoire sur l'histoire des aspects socialisants du sport a été réalisée dans le contexte spécifique de l'Afrique occidentale française (ex-AOF) regroupant des pays tels que : le Dahomey (actuel Bénin), la Côte d'Ivoire, le Soudan français (actuel Mali), la Mauritanie, la Haute Volta (actuel Burkina Faso) et le Sénégal.

Pour rester conforme à l'esprit pluridisciplinaire des STAPS, une consultation de la bibliographie disponible privilégiant des disciplines proches ou connexes que sont, l'Anthropologie dynamique des races (étude de la cosmogonie des communautés africaines) autant que les sciences politiques, entre autres, a été menée. Du point de vue de l'approche méthodologique, l'étude procède d'un recueil des données nationales archivées d'outre-mer qui regroupent les fonds coloniaux de la France. Elle tente en outre de mettre en évidence que toute politique éducative et sportive suppose l'insertion des usages corporels dans une logique plus globale de développement humain durable dans un but d'accroître le bien-être physique et moral des populations concernées.

Dans un deuxième temps, cette prospection propose une périodisation des faits sociaux historiques couvrant la période de l'entre-deux-guerres (1920-1939) et de l'immédiat après-guerre (1945-1960) en les situant dans leur contexte géopolitique. L'élargissement de nos investigations à des documents muets (philologie), puis à l'étude des médailles (numismatique) et le dénombrement des ancêtres du sport africain (généalogie) ont permis la reconstruction des premiers jeux africains et ceux des temps modernes. Plus précisément, nous avons procédé à une interprétation critique des contenus de discours de quinze sujets (personnalités politiques, anciens sportifs, garants des traditions ancestrales africaines) pour réduire tout risque d'erreur, de perte et d'altérations volontaires des données recueillies. L'objectif de cet article consiste en définitive à restituer à la mémoire collective les vrais enjeux des politiques sportives africaines.

### **Pratiques corporelles et instruction militaire durant la période de l'entre-deux-guerres : usages et politiques**

Avant de procéder à la validation des procédures par lesquelles le système sportif africain dans son mode d'agencement actuel est passé d'un registre de subordination à celui d'une double annexion (aux plans interne et externe), quelques précisions s'imposent quant à l'utilisation des concepts indispensables pour la construction de notre argumentaire.

#### **Le sport de masse et/ou le sport en dehors des clubs**

Une politique d'éducation physique et/ou sportive peut se structurer autour d'un ensemble de mesure et de programme élaborés par les institutions politiques ou privées et mis en œuvre dans la perspective d'agir sur les variables socio-éducatives (compétition, loisirs, récréation, réhabilitation...), qui sollicitent le perfectionnement du corps, le maintien de la santé physique et intellectuelle. La préparation à une telle attitude du corps présente de nombreux avantages, en ce sens qu'elle prend de la distance par rapport au sport de haut niveau dont les exigences de la performance échappent aux simples usagers. Ensuite, cette définition intègre des données qui sont parfois présentées comme des objectifs prioritaires du sport de masse notamment ceux exprimés en terme d'éducation physique. Les pratiques corporelles correspondent, à ce niveau d'implication, à la formation d'un capital culturel humain et répondent aux besoins d'un minimum social commun, lorsqu'on se rend compte qu'elles renvoient au gramme des activités exécutées de l'école maternelle à l'enseignement supérieur.

Rien n'exclut que ces activités ne puissent déboucher sur l'école de la société à travers le sport de haut niveau qui lui, s'adresse à la formation du champion. La définition d'une telle politique exclusivement réservée à une élite donnée inclut nécessairement la détermination d'autres objectifs, le choix d'instruments appropriés, la mise en place des infrastructures matérielles,

institutionnelles et humaines, capables d'agir directement sur l'environnement. Une politique des sports suppose également l'évaluation des effets induits par ces types d'activité à partir d'un discours technique, qui s'appuie sur l'analyse des résultats, des statistiques, etc., pour corriger éventuellement les stratégies déployées suivant les contextes et les périodes. Pour autant, en Afrique en général, la mobilisation autour des valeurs socialisantes et économiques du sport éprouve des difficultés à prendre corps face à d'autres contraintes urgentes à résoudre : analphabétisme, faible taux de production, pauvreté, ignorance, guerres intertribales, etc. Par ailleurs, les stratégies de l'aide à la diffusion voire à la démocratisation des pratiques sociales, semblent être marquées par un impact inégal et bien des incertitudes qui obligent à construire de nouveaux outils et à trouver des solutions pragmatiques.

Quant aux relations entre le sport et l'EP, constamment évoquées par les textes officiels et à travers les discours politiques, « l'influence du mouvement sportif sur l'évolution de l'éducation physique dans l'enseignement secondaire » (Thibault, 1972), n'est toujours pas évident en Afrique au regard de l'insuffisance des moyens matériels et financiers, l'absence des stratégies novatrices et l'immixtion à outrance des pouvoirs politiques dans une sphère où l'engagement est en principe libre.

Dans le même temps, tout en considérant comme aléatoire la participation de l'Afrique au(x) sport(s) de haut niveau (se référer à l'échec des tentatives d'organisation des Jeux africains à Alger en 1925, et à Alexandrie en 1929), les gouvernements ont hérité dans différents domaines (éducation, santé, emploi, habitat, agriculture, économie...), des politiques sectorielles qui ne s'adressent en définitive qu'à un développement périphérique limité et aux zones essentiellement urbaines. Les éléments de récurrence souvent évoqués à partir de l'analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement entre 1925 et 2005, (Kane, 2005) nous incitent alors à rechercher les lignes de faiblesse qui ont caractérisé l'intégration du sport dans une logique socio-éducative dans la genèse même des méthodes d'encadrement des A.P.S à travers une meilleure relecture de la circulaire du ministre de la guerre de 1922 ( N° 2397 -1/8 du 20/9/22) qui « prescrit le développement du sport pour les autochtones » (Deville-Danthu, 1989 : 87).

#### **L'instruction physique, le sport militaire et le contexte guerrier**

On constate en effet que : la politique française en matière de sport était diversement interprétée car le sport reste du domaine privé non commercial. Les initiatives internationales elles-mêmes sont tenues pour suspectes par l'administration coloniale. Parallèlement, la participation des africains aux efforts de guerre (1939-1945) fit émerger l'idée que les populations africaines représentaient un potentiel humain que le sport pouvait utilement s'approprier. En effet, depuis la période comprise entre 1923, jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, l'E.P fut soumise au contrôle militaire. Les objectifs suscités par le syndrome de la guerre, les méthodes coercitives utilisées, n'ont fait qu'écarter l'idée de la compétition et du dépassement de soi, spécifique au sport, pour ne retenir que ce en quoi ces activités d'engagement corporel pourraient être récupérés comme un complément efficace pour la préparation militaire.

Ce contexte guerrier justifia pour tout ou partie les raisons pour lesquelles « les indigènes à coups de fouet et de baïonnette » (Deville Danthu, 1994) étaient contraints à suivre une instruction physique et militaire. Le choix exprimé par la force répressive trouvait enfin sa signification par le fait qu'à l'époque, l'éducation physique française elle-même présentait la particularité d'être construite sur les bases militaires comme l'a montré Marcel Spivak dans son ouvrage « les origines

militaires de l'Education physique en France » (1774-1848). Quant aux comptes rendus effectués dans les rares journaux et destinés à la fraction restreinte de la population qui savait lire ou avait les moyens de les acheter, ils tendaient à mettre en exergue, non sans ironie, l'aspect « sauvage et barbare » de certaines pratiques traditionnelles : « un corps puissant d'une rare violence... ce fut un beau combat que de voir ces deux corps, enchevêtrés, ne pouvant se séparer, ruisselant de sueur et même de sang » *Le Paris-Dakar*, (1947) ... Devant les résistances passives et la faible efficacité des programmes d'instruction physique qui érôdaient à peine l'intransigeance et le refus des africains à adhérer à ces nouvelles pratiques éducatives, les pouvoirs publics ont été amenés à s'engager dans des concessions, cette fois plus adaptés aux besoins d'une pratique de masse.

Après 1940, sous le régime de Vichy, l'E.P fut soustraite du commandement militaire pour être intégrée à la direction générale et des sports en A.O.F suivant l'arrêté N°2-946 du 22 août 1942. Ceci étant l'ordonnance d'août 1945 a conservé à l'État, le droit d'organiser les compétitions sportives, de procéder à la sélection des athlètes puis de constituer les équipes devant représenter la France. Mais cette déclaration de principe fut accompagnée de la procédure de délégation de pouvoir aux Fédérations sportives. Les pouvoirs publics ont donc pu intervenir dans les territoires coloniaux et agir pour un développement sportif qui, en France, relevait théoriquement des compétences des fédérations. En rattachant désormais les services officiels de l'E.P et des sports à la direction générale de l'enseignement, l'administration française visait pour seul objectif l'insertion normative des pratiques physiques dans une logique de production car les qualités physiques et intellectuelles acquises devaient être réinvesties dans un travail administratif.

#### **L'EP ou le retour du sport à l'école**

Les impératifs liés à la socialisation des « nègres » (à travers l'instruction et l'évangélisation), permettraient une meilleure compréhension sur l'utilité de L'E.P et favoriseraient par ricochet la diffusion du courant de pensée européenne répandue par l'école, l'instruction et la culture. En réalité ce premier projet de société se révéla trop ambitieux pour qu'il ne se concrétisât ailleurs que sur papier, car la mise en relation de ces deux modes d'encadrement des A.P.S, dont les méthodes contraignantes exerçaient une forte domination sur les pratiques traditionnelles, obéissaient à un processus de changement sociétal tout à fait paradoxal. La nature assez superficielle de ces décisions qui s'adressaient à des contextes sociaux différents, ne pouvait d'ailleurs avoir aucun impact crédible dans un milieu traditionnel sans une prise en compte des réalités sociologiques : croyances idéologiques et religieuses, technique de production, occupation de l'espace, nomadisme ou sédentarité, organisation des groupes en fonction du sexe, des classes d'âge.

Cet ensemble de données relativement cohérentes renvoie les sociétés africaines à une affirmation de leur identité à travers les différentes formes d'expression corporelle. Les pratiques et luttes d'influence exercées sur les indigènes pour leur participation aux efforts de la guerre par le biais de l'instruction militaire traduit bien une réalité. Les sociétés africaines ont été victimes d'une domination idéologique dont les causes étaient exogènes alors que les structures économiques ont été détruites, modifiées ou remodelées en fonction des besoins du moment. La logique culturelle suggère à cet effet une réinterprétation des symptômes du sous-développement des disciplines sportives car tout développement qui exclut ou nie les substrats de la culture locale traditionnelle peut être considéré d'avance comme un échec. Il est donc évident qu'en dehors du « football association » ancêtre de l'actuel football, des courses à pied ou de la lutte traditionnelle, l'apathie pour les autres disciplines de la seconde génération fut patente. D'une politique sportive

marginale et exclusivement réservée aux « Cols blancs », à une stratégie progressive d'assimilation de l'indigène, la participation des africains à la seconde guerre mondiale a vu resurgir un vieux concept : l'E.P dont les grandes orientations avaient été esquissées par l'intégration des communautés rurales à travers l'éducation.

Mais au même moment, d'autres difficultés étaient apparues pour rendre obligatoire l'enseignement de l'E.P dans les écoles : seules structures déjà organisées et ayant une profonde pénétration dans les campagnes. La détermination du sens à imprimer aux pratiques éducatives étant fonction des nouvelles préoccupations sociale, économique et culturelle, la recherche d'un crédit de financement d'un tel projet, exigea la maîtrise d'une série de données convergentes mais souvent défavorables. Le budget du Fond International du Développement Économique et Social (FIDES), avait prévu un crédit de 20 millions de FCFA pour la construction d'un stade universitaire et un autre de 6 millions pour l'amélioration des installations sportives des collèges techniques modernes.

L'ensemble de ces prévisions budgétaires pour la réalisation des programmes futurs en EPS, couvrant également la formation des cadres sportifs, la détection, le suivi médical des athlètes ainsi que les programmes d'éducation, d'information et de communication, demeurera cependant insuffisant, au regard des besoins exprimés par le Recteur (Capelle, 1923), pour l'A.O.F. et qui s'élevaient à un milliard de francs C.F.A. L'illusion que les promesses post-guerrières seraient tenues, montra que les africains déçus ne se contentèrent que d'une portion congrue par rapport à des estimations alternatives. La caisse centrale de la France d'Outre-Mer ne consentit finalement qu'à un premier prêt de 80 millions de francs. Avec 19 millions de francs CFA octroyés au Sénégal, ce pays en avait reçu la plus grosse part alors que le Dahomey (actuel Bénin), fut tout simplement exclu de ce partage. Ce fut certainement pour corriger ces erreurs qu'une contribution à l'équipement sportif des autres territoires de cent millions fut accordée sur le budget de l'équipement de l'A.O.F.

À ces difficultés d'ordre financier, s'ajoutèrent celles liées à la rigidité de la structure des associations scolaires réservées prioritairement aux couches supérieures (Européennes et/ou métissées et africains assimilés). Ces nouveaux clivages sociaux seront accentués par les rivalités entre les sociétés sportives multiraciales elles-mêmes et la vivacité de certaines pratiques traditionnelles qui sont reléguées dans des cadres confidentiels. On mesure alors le fossé qui sépare la stratégie actuelle du CIO, qui menace de suppression une activité comme la lutte, située au confluent de diverses traditions ancestrales, au bénéfice de sports nouveaux portés par la pression de la technologie.

Pour mieux apprécier les positions défendues par les uns et les autres, il faut distinguer trois « enjeux interdépendants de la seule et unique réalité sportive » (Paillou N. 1986). Mais entre les enjeux économiques, politiques et éducatifs et en dépit d'un désaccord quasi total sur la vraie nature des sports, la nouvelle stratégie qui consistait à réorienter le sport sur des bases éducatives plus humaines fut momentanément acquises. En tout cas, le développement régional de l'EPS illustre parfaitement cette volonté, alors que les résultats assez encourageants obtenus dans le domaine entre 1945 et 1960 prouvèrent que la nouvelle colonie de Dahomey semblait être choisie comme espace géographique stratégique pour la diffusion du sport en A.O.F.

### **De l'E.P. aux sports : un affrontement des enjeux idéologiques**

Pour vérifier dans quelle mesure les changements dans les discours ont servi d'éléments mobilisateurs pour « l'intégration culturelle des différences » (Nakou, 1990), à partir des écoles rurales dans une pratique de masse en A.O.F, une analyse minutieuse de l'évolution des résultats chiffrés s'avère nécessaire. Seulement, il serait ambitieux dans le cadre restreint de cette étude d'aborder toutes les spécificités locales au regard des particularismes qui ont distingué les pays ayant servi d'avant-garde en matière de politique d'éducation physique. Une certitude s'impose cependant, l'obligation faite aux écoles de différents ordres (écoles rurales, urbaines, régionales et grandes écoles) d'enseigner l'E.P. a permis au Dahomey d'être un foyer actif d'éclosion et de diffusion des sports en A.O.F.

### **Le retour du sport dans les clubs : lieux d'émergence des nouvelles consciences nationales**

Déjà, le quotidien « l'auto » (N°521, 1937-1938), premier journal omnisports qui succéda à « le Vélo » devenu aujourd'hui l'Equipe en France, mentionnait l'avance du football Dahoméen à travers quelques chiffres assez sommaires mais très significatifs sur le nombre des sociétés sportive. En effet on notait au « Sénégal 6, Guinée 6, Niger 1, Dahomey 17, Mauritanie 0, Côte-d'Ivoire 0 ». Pour justifier le zéro, il est souvent évoqué que le recrutement des contingents noirs n'ayant pas eu lieu en Mauritanie, les indigènes étaient jugés insuffisamment évolués pour comprendre l'utilité de la première phase d'implantation des sports en A.O.F. Dans le même temps, aucune explication n'est fournie sur le statut et le chiffre zéro attribué à un pays comme la Côte-d'Ivoire, vainqueur de la coupe d'Afrique de football des Nations (1992 et 2015). Quant aux autres pays sahéliens, le nomadisme des populations peut constituer un facteur défavorable.

Par contre, le regain d'intérêt pour les activités physique et sportive et leur vitalité dans un pays comme le Sénégal restent essentiellement liés à la stabilité d'une population européenne chargée d'assurer l'encadrement des sociétés sportives multiraciales. Ces quelques données récurrentes peuvent être avantageusement complétées par l'identification de l'origine sociale des pratiquants. Le Dahomey qui a tout naturellement fourni des cadres aux grandes écoles implantées à Sebikotane au Sénégal dont Dakar eut représenté la pièce maîtresse du dispositif colonial, fut le premier pays africain à s'affilier au Comité International Olympique. L'arrière base de cette ouverture symbolique vers le mouvement Olympique devant être garantie par une Culture Sportive à plusieurs composantes. Comment se fait-il qu'après un peu plus d'un demi-siècle d'indépendance le système sportif national en rapport avec ceux des autres pays soit passé à une pratique sportive surreprésentée par le football ? Le croisement de quelques résultats enregistrés lors des premiers regroupements sportifs africains donne la preuve d'une fausse réalité sportive. L'évolution trompeuse et allusive observée dans le domaine s'est surtout traduite par la récupération de l'E.P.S à des fins de « décolonisation » et de diplomatie internationale (Augustin, 1994).

### **Le sport et l'affirmation des particularismes locaux**

L'inquiétude manifestée un peu plus tôt en Mars 1941 par le gouvernement Boisson et sa répugnance de laisser se développer le sport civil se confirma : « Le climat du club étant peu favorable au développement des idées saines et le contrôle rendu impossible ». Cette question qui ouvre la voie à des débats contradictoires sur la segmentation apparente entre l'E.P. et les sports, ne fut que de courte durée. Les clubs sportifs deviennent un foyer effervescent de revendication, vecteur des grandes pensées philosophiques du moment. L'interdiction momentanée faite aux scolaires et aux

universitaires de pratiquer le sport dans les clubs civils ayant surtout favorisé l'émergence d'une conscience nationale, une simple analyse des évolutions idéologiques constatées dans le domaine, introduit de nouveau, des paradoxes dans les objectifs attendus.

Officiellement, les dirigeants sportifs ou politiques tentent de tirer profit de l'organisation sportive pour affirmer des identités nationales face aux particularismes locaux. Mais, en utilisant le sport occidental, ils favorisent des pouvoirs extra étatiques et un développement organisé par d'autres, tout en effaçant les traces des cultures corporelles originales. (Chifflet et Gouda, 1996 : 94).

On peut également avancer que parfois, en les transposant, le sport peut devenir un puissant instrument politique ainsi que celui des manifestations des phénomènes du pouvoir tout en soulignant de nouveaux clivages et de désintégration. D'ailleurs, vu la nature des décisions et les susceptibilités qu'elles dissimulent en fonction du caractère discriminatoire, des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Soudan (actuel Mali), s'élèveront contre la domination Française. Les nouvelles pratiques sociales qui font des sénégalais des assimilés par excellence et bénéficiant prioritairement de tous les investissements matériels, soulèvent le doute sur la redistribution équitable des ressources. Ayant hérité d'un système éducatif performant, le Dahomey fut à la fois qualifié de quartier latin d'Afrique et paradoxalement d'enfant malade. Il s'agit simplement d'une réputation d'enfant rebelle qui se vérifie car rappelons qu'entre février et mars 1923, le grand soulèvement populaire de Porto-Novo, dont on attribua la paternité au Prince Sognidé et Louis Houkanrin, était destiné à contester l'ordre colonial dans toute l'Afrique noire. Il semble indiscutable que le passage du jeu primitif au sport proprement dit, se voit accomplir dans les grandes écoles réservées « aux élites » de la société bourgeoise ou les enfants des familles de l'aristocratie ont repris un certain nombre de jeux populaires. La construction d'un champ des pratiques sportives est solidaire de l'élaboration d'une philosophie du sport qui est une philosophie aristocratique. La théorie de l'amateurisme faisait du sport une pratique désintéressée, à la manière de l'activité artistique, mais qui convient mieux à l'affirmation des identités et d'inculquer la volonté de vaincre (*will to win*), qui est la marque des vrais chefs ; mais une volonté de vaincre selon les règles. « C'est le *fair play*, disposition chevaleresque opposée à la recherche vulgaire de la victoire à tout prix » (Bourdieu 1984, 179). L'école est le lieu d'expression par excellence des pratiques dotées de fonctions sociales, et intégrées dans le calendrier pour être reconverties en exercices corporels et ayant en elles-mêmes leurs propres fins.

Seulement, en Afrique noire, l'école a tôt fait d'être utilisée comme le lieu d'expression des consciences nationales à travers la revendication à l'appartenance à des espaces géographiques différenciables. C'est ainsi qu'après les émeutes enclenchées au Dahomey (1923), « les groupements sportifs post-scolaires étaient en apparence du moins pour des raisons d'ordre morale et politique, d'une réalisation difficile » (Général Cardé, 1926). Les élites de la génération 50-60, envahis par l'illusion des indépendances, changèrent non seulement de discours en matière d'éducation physique, mais s'efforcèrent de dénoncer dans les clubs sportifs les disparités régionales, géographiques, économiques ainsi que la gabegie entretenue par l'instrumentalisation des structures sportives internationales. Mais malgré ces différences et le manque d'équité dans l'application des décisions, la part de responsabilité des structures, mérite d'être appréciée à juste valeur. En réalité, l'administration française n'avait d'autres visées idéologiques que de maintenir une simple présence dans les colonies en recourant à des investissements sommaires pouvant éventuellement révéler quelques athlètes capables de renforcer telle ou telle équipe française. Pour atteindre cet objectif, il était nécessaire de prévenir l'éclatement des sociétés multiraciales suspectées d'avoir des activités extra-sportives à tendance nationaliste en préservant une cohésion entre les communautés africaines.



### **Les jeux de la communauté africaine : un puissant moyen de contrôle des chaînes de regroupements spontanés**

L'organisation des « Jeux dénommés Jeux de la communauté » apparaissait alors comme une représentation symbolique dont l'enjeu social résidait dans le contrôle des chaînes de regroupements spontanés. Il faut surtout souligner que la radicalisation contestataire correspondait à un rejet de l'ordre colonial par le sport. La paralysie des activités physiques dans les clubs, les mouvements de rébellion et les émeutes qui se généralisèrent dans la plupart des colonies, et auxquels s'ajoutèrent les conflits non résolus entre les sportifs eux-mêmes, allaient jouer ensemble pour précipiter les jeux africains, une autre forme d'association panafricaniste, dans une zone de turbulence. Après quelques velléités répressives verbales, ce mouvement de contestation sera relayé par la circulation des nouveaux lettrés, qui va conduire le mouvement vers les indépendances nominales à partir des années 1960.

### **Les regroupements sportifs postcoloniaux : permanence ou rupture des emprises idéologiques**

Le choix opéré par la plupart des pays africains au début des années soixante (à l'aube des indépendances politiques), a eu lieu des effets catalyseurs immédiats sur la cohésion sociale tant recherchée par les puissances coloniales. Outre le fait que de tels réseaux communautaires relevaient plus d'un agrégat que d'un groupe organisé autour des activités physiques et sportives, cette stratégie s'est très tôt heurtée à des résistances prévisibles. La principale difficulté réside dans la mise en place de nouvelles structures à visée panafricaine pour exercer un contrôle social sur les petits groupements à vocation sportive.

### **Les nouvelles structures sportives à visée panafricaniste**

L'impulsion initiale fut donnée après de multiples tractations, suivies de plusieurs échecs par la restructuration du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) à partir du congrès de Bamako tenu le 14 décembre 1966. Le CSSA se chargea de la promotion, de la gestion et de la coordination de toutes les actions en matière de calendriers sportifs et d'organisation des compétitions interafricaines classiques tels que : coupes d'Afrique, championnats d'Afrique et d'autres épreuves qualificatives. Cette démarche, qui participe à l'ouverture de l'Afrique vers le mouvement sportif international dans son esprit, reste assez séduisante. Seulement, toutes les autres formes d'APS sont jugées vulnérables dès lors qu'elles ne sont pas enregistrées comme pratiques institutionnalisées et représentent la cible privilégiée de cette stratégie sélective.

À l'inverse, la désignation du CSSA en termes d'institution spécialisée de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), renvoie le sport à ses enjeux idéologiques de l'entre-deux guerres. En effet, pour obtenir sa reconnaissance sur le plan international et bénéficier du soutien logistique et agissant désormais pour le compte de l'OUA, le CSSA se distingue par la forte présence des unions des organismes gouvernementaux. Dès lors, le sous-système technique, l'Union des Confédérations Sportives Africaines (U.C.S.A) et l'organe non gouvernemental par principe (ACNOA) qui représentent deux structures sportives mises sous tutelle du CSSA, sont embrigadées dans une situation « de dépendance idéologique et de rente politique » (Dikoumé, 1989).

Cette spécificité qui caractérise la nature atypique et bien singulière des structures sportives africaines n'est pas une donnée nouvelle car le sport au plus haut niveau est l'objet d'enjeux et de récupération strictement politique. Mieux, quelles que soient les stratégies déployées par les pratiquants pour y échapper, les amas de symboles qui distinguent l'organisation des jeux olympiques, dissimulent mal la confrontation des enjeux politiques et économiques, voire même l'affrontement entre les cultures. Les jeux aux enjeux perdent leur spécificité et deviennent l'extrême pointe brillante des médailles, des records mais surtout ils offrent l'occasion pour évaluer des performances technologiques là où le corps ne peut plus intervenir directement (les sports appareillés, le corps machine).

### **L'intégration normative du sport africain dans la communauté internationale**

L'appareil sportif des États du tiers-monde est extraverti. Privilégiant substantiellement le sport de performance et de spectacle, il est un autre instrument majeur de leur diplomatie (Fates, 1994 : 77).

L'analyse diachronique des événements sportifs majeurs de ces dernières décennies (jeux olympique, coupe du monde de Football, jeux africains, championnat du monde), fait ressurgir la permanence « *des passions politiques* ». Le Monde Diplomatique (mai-juin 1998. 3). Si hier, le sport fut pour certains une arme de reconnaissance internationale et un front de lutte de libération nationale, aujourd'hui on assiste à des effets de déviances idéologiques.

Le sport compétitif international devient plus que jamais une véritable arme de contrat politique servant la diplomatie et les relations extérieures des États et c'est une platitude de l'énoncer. (Fates, 1994 : 77).

L'approche pluridisciplinaire du sport devenu aujourd'hui un fait social total renvoie de toute évidence à trois piliers fondamentaux du développement durable car : il recoupe la dimension socialisante (éducation, santé, emploi) et les dynamiques économiques (innovations scientifiques, technologies avancées, industrialisation, sports appareillés, professionnalisation).

Ainsi « de la télévision par satellite au paiement à la séance, l'un des sujets moteurs des nouveaux médias », représente encore le sport, « et le réseau Internet l'entraîne vers une plus large globalisation » (Baudillon 1988 : 38). S'agissant des évolutions technologiques induites par l'arrivée du numérique, du « *pay per view* », là encore, ces nouvelles technologies influencent conséquemment le champ sportif et s'y diffusent. L'internet est un moyen extraordinaire de diffusion de l'information sur le sport même si la radio s'accroche comme elle peut pour ne pas être emportée par cette vague de changement technologique. Internet et *whatsApp* s'arrachent l'information de masse, pendant que le football s'implante fortement dans les sociétés traditionnelles. S'agissant des produits interactifs générés par la retransmission d'un événement sportif, les entreprises multinationales y développent leur stratégie de communication et de marketing.

L'harmonisation des systèmes de protection sociale et des régimes fiscaux n'étant pas encore réalisée, les inégalités entre charge vont demeurer non seulement entre tous les clubs de la planète. Les pays moins développés constituent alors un réservoir de mains d'œuvre dans lequel les grands clubs s'approvisionnent (Nys, 1998 : 27).

Compte tenu de leur qualités athlétiques et techniques, les africains offrent des perspectives de plus-value intéressantes. Le vaste exode des sportifs des pays en développement, se poursuit alors que l'absence d'une véritable intégration des nouvelles données économiques, financières et technologiques, peut être à la fois source de risque, d'espoir ou d'une déception quant à l'amélioration du niveau de vie de ces quelques sportifs privilégiés. Au même moment, les pays pauvres sont réduits à la résolution des problèmes de survie quotidienne grâce à des aides bilatérales

ou multilatérales. L'organisation du sport dans les pays moins industrialisés semble intimement dépendre des entreprises multinationales même si les intentions sont à peine dissimulées. « Le sport de performance fait courir le Tiers-Monde derrière les capitaux » ou « les sources de financement » (Andreff, 1988). Ce double seuil que leur impose le développement économique considéré comme le mécanisme de base des politiques sociales, inclut implicitement l'amélioration de l'alimentation, du logement, de l'emploi et de la santé entre autres, par les activités physiques éducatives et sportives par exemple. En s'engageant au plus haut niveau de la compétition, la formulation des politiques éducatives (donc l'EP à travers un sport plus massificateur), est jugée inutile : celle-ci étant devenue un simple sous-produit de la croissance économique ou du social à travers l'amélioration du niveau de vie. Ce qui représente une insuffisance préjudiciable à l'insertion du sport dans une logique de développement global.

En revanche, l'orgueil des pays africains dans le concert des nations, se résume à de simples figurations car l'existence fictive des fédérations nationales a abouti à un dépérissement des structures d'animation de base. Ne parvenant plus à pratiquer ce dédoublement fonctionnel, les dirigeants sportifs qui en réalité ne sont presque jamais élus mais imposés par des réseaux (politiques ou financiers) toujours corrompus, se comportent en de véritables pugilistes pour se positionner à la tête des délégations généralement réduites à quelques rares sportifs pour soutenir lors des compétitions internationales, les idéologies de la classe dominante. Le problème de la représentativité d'une telle délégation se pose. Mieux, soucieux de comparaison, certains chroniqueurs sportifs n'hésitent pas à publier quelques estimations hasardeuses absolument farfelues. Concrètement, les discours de l'administration qui s'appuient essentiellement sur les valeurs mobilisatrices des sports sont avant tout, des discours idéologiques et non techniques. Ils ne s'appuient jamais sur des chiffres ou des statistiques que les pays africains eux-mêmes possèdent rarement. Un autre aspect montre que ces discours demeurent inopérants et occultent la réalité car : ils ne peuvent pas agir sur cette réalité qui dévoile le vide institutionnel, l'absence d'infrastructure et la rareté des sources de financement propre aux pays africains qui espèrent toujours des aides extérieures. Cette dépendance au financement étranger exclut toute participation et risque de remettre en cause l'existence même des associations ou clubs. Il est donc évident que le niveau de participation de l'Afrique ne peut plus s'évaluer à partir de quelques millimètres gagnés dans l'espace ou dans le temps, mais il semble que la périodicité des jeux africains pourrait représenter un indicateur crédible. L'illusion d'une intégration de l'Afrique dans la communauté sportive internationale s'explique par une série de facteurs convergents et défavorables dont l'irrégularité dans le respect des grands rendez-vous mérite qu'on s'y attarde à travers leurs significations idéologiques.

#### **L'organisation des jeux typiques au quartier Afrique**

À ce titre, si les premières tentatives d'encadrement des APS de la jeunesse africaine ont abouti à « l'organisation des jeux de l'Amitié entre 1960 et 1965, notamment les jeux de (Tamatave à Madagascar en Avril 1960), ceux (d'Abidjan en Côte d'Ivoire en décembre 1961 et enfin ceux de (Dakar au Sénégal en 1963) » (Mélik-Chakhanzerov, 1970), ils sont surtout l'expression d'une réintégration harmonieuse des africains dans la communauté francophone et témoignent d'une fidélité au colonat français. Les premiers jeux africains accueillis par Brazzaville en 1965 marquent la volonté nettement affirmée d'une émancipation et d'une autonomie des africains. Mais comme ce premier rendez-vous africain fut l'œuvre exclusive de jeunes cadres sportifs comme Jean Claude GANGA, il faillit s'estomper. En effet, la guerre de la gouvernance de cet évènement sportif entre

les politiques-politiques (Etats) et les politiques-associatifs (CIO et ses antennes) a bien failli dégrader les relations contractuelles. C'est ainsi que la seconde édition des Jeux africains qui devraient se tenir à Bamako furent simplement annulés. Mieux les difficultés économiques des pays africains en ces périodes ne suffisent pas à expliquer ce non-respect des calendriers établis. Les seconds Jeux Africains s'organisèrent finalement à Lagos. Les troisièmes jeux africains tenus à Alger en 1978 révélèrent l'intérêt des pouvoirs publics au sport, la nature de leurs préoccupations ainsi que la qualité des moyens qu'ils octroyaient.

Le CESSA grâce à l'appui de l'OUA devenue UA ne réussit l'organisation des quatrièmes jeux africains que neuf (09) ans après Alger, en 1987 à Nairobi. Les cinquièmes jeux prévus pour 1991 et qui devraient se dérouler au Caire, ne furent pas organisés cette année. Il a fallu la réintégration de l'Afrique du Sud aux jeux Olympiques de Barcelone en 1992 (bannie momentanément des rencontres internationales pour cause d'apartheid), pour permettre au Zimbabwe d'accueillir financièrement et matériellement les cinquièmes jeux africains en 1995 à Hararé. En un demi-siècle d'existence les jeux africains ont été annulés 03 fois avec ou sans remous retentissants. Et en ce début du 21<sup>e</sup> siècle, les jeux ont été accueillis successivement par le Nigéria en 2003 à Abuja, (après 1973 à Lagos) ; puis par l'Algérie en 2007 à Alger (après Alger 1977) ; le Mozambique en 2011 à Maputo ; et enfin la République du Congo en 2015 à Brazzaville (pour le cinquantenaire), en attendant Bata en 2016 par la Guinée Equatoriale. Signalons que seuls ces trois pays, à savoir le Nigéria, l'Algérie et le Congo, ont été capables d'accueillir deux fois les Jeux et de les organiser matériellement, financièrement et sur le plan technique.

## Conclusion

En Afrique noire francophone et en à peu près un siècle d'actions externes exercées sur les politiques d'éducation physique et du sport, le bilan ne prête guère à l'optimisme. Il est vrai qu'il y a eu des succès éphémères enregistrés notamment au football et en athlétisme. L'année 2010 marque à cet effet un nouveau départ sportif pour l'Afrique entière qui accueille pour la première fois la coupe du monde de Football (Juin-Juillet). Mais il s'agit également d'une date anniversaire, celle célébrant le cinquantenaire de l'émancipation politique des anciennes colonies françaises devenues de façon simultanées des Etats de plein exercice. Dès lors, sur le plan culturel des liens complexes se sont (re)noués entre les nouveaux États d'Afrique francophones, anglophones et lusophones avec les puissances coloniales, dont l'essor du sport en général et celui du football en particulier, porte les influences ancestrales européenne et arabo-musulmane. Prenant alors appui sur la sociologie française et la pratique sportive (1875-2005), ce paradoxe est analysé par Callède (2007 : 1991) qui évoque à juste titre que l'équilibre entre « les pouvoirs publics et les institutions sportives » demeure fragile et inachevé.

Sur le plan typiquement sportif, le passage avec des heurts et des conflits de l'amateurisme au professionnalisme ainsi que les quelques résultats enregistrés localement dans les deux disciplines sportives citées plus haut, n'ont pas pour autant influencé le développement d'un sport de masse englobant toutes les disciplines connues et pratiquées. Toute la mémoire du sport africain est devenue illisible dès lors que « le triangle du pouvoir » : pouvoir de l'État, pouvoir des communautés et pouvoir des associations, a été confisqué par un seul interlocuteur de ces trois composantes essentielles du système. La récupération d'une discipline sportive et l'exaltation des succès remportés, sont des moyens puissants pour atteindre la diffusion « d'un sport roi », le football, qui en réalité ne représente que la partie émergée du défaut d'organisation, de la

défaillance des systèmes hérités et de la révélation des contradictions interethniques. Le football africain rapproche de toute évidence pour mieux révéler les lignes de faiblesse des institutions africaines. Les prémices d'un retour à un autre modèle culturel défini autour de la nécessité d'une implication dans un sport de masse ne réussissent pas plus que les discours sur les activités traditionnelles. Sans nécessairement plaquer un schéma qui vaut pour les pays industrialisés, il semble que le sport africain risque de perdre son marqueur identitaire en brûlant les étapes. Il est donc évident que l'efficacité des politiques sportives africaines cumule plusieurs désavantages qui renvoient aux différents registres caractérisant toute organisation sociale dont les dimensions anthropologique, institutionnelle, médiatique, technique et pédagogique.

## Références

- ABALOT, E.J. et NAKOU A. S. (2000). « Éducation physique et sports en Afrique noire francophone : les enjeux d'une mémoire ». *Journal Recherche Scientifique* 4(2), p. 1-12.
- ANDREFF, W. (1988). « Les multinationales et dans les pays en voie de développement ou comment faire courir le tiers-monde après les capitaux », in revue tiers-monde, N°113, janvier-mars, p. 12-17.
- ANDRIEU, G. (1992). *Enjeux et débats en EP : une histoire contemporaine*, Paris : Action.
- AUGUSTIN, J-P. (1994). *Sport, décolonisation et relations internationales. L'exemple de l'Afrique noire*. Centre de recherche de l'université de Metz.
- ARNAUD, P. et CAMY, J. (1986). *La naissance du mouvement associatif en France : sociabilité et formes de pratiques sportives*. Lyon : PUF.
- AUGE, M. (1998, mai-juin). « Un sport ou un rituel ». Dans *Le Monde Diplomatique*, p. 74-78.
- BOURDIEU, P. (1984). *Question de sociologie*. Paris : Minuit.
- BROHM, J. M. (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris : Delarge.
- CALLEDE, J. P. et CHATEAUREYEAUD, Y. (1991). Pouvoirs Publics et Institutions Sportives : un équilibre jugé indispensable. In *Pour des assises nationale du sport, constats, débats, perspectives*.
- CALLEDE, J. P. (2007). *La Sociologie Française et la Pratique Sportive*. Bordeaux : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), PESAC.
- CAPELLE, R. (1923). *Rapport-Annuel sur l'organisation et le fonctionnement des sociétés sportives et de préparation militaire*. Archives de l'AOF : Dakar, 4 décembre.
- DEVILLE DANTHU, B. (1994). « Noirs et Blancs sur les Terrains de Sport : un rendez-vous manqué ». In *sport et relations internationales*. Centre de recherche d'histoire et de civilisation, Université de Metz, p. 93-105.
- DEVILLE-DANTHU, B. (1989). « *Le sport véhicule et révélateur politique : exemple du Sénégal de 1945 à 1960* ». Mémoire de maîtrise, Université AIX Marseille, 77 p.
- DIKOUME, F. (1989). *L'organisation du sport en Afrique noire : l'exemple du Cameroun*. Paris : Dalloz.
- FATES, Y. (1994). *Sport et tiers monde*. Paris : PUF.
- CHIFFLET, P., et GOUDA, L. S. (1996). « *Sports, Olympisme et Identité Nationale en Afrique noire francophone* ». *Revue STAPS*/41/Octobre, p. 93-105.
- KANE, A-W. (2005). *Le sport au Sénégal. Analyse socio-historique de la diffusion et de l'encadrement des pratiques (1925-2005)*. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 2, Bordeaux.
- MELIK CHAKLNAZAROV, A. (1970). *Le sport en Afrique*. Paris : Présence africaine.
- MEYNAUD, J. (1973). *Sport et société en Afrique noire francophone*. Bordeaux : CEAN.
- NAKOU, A.S. (1990). *L'intégration culturelle de la différence : le statut du corps et les pratiques sportives au Bénin*. Thèse de doctorat, Université Bordeaux II, Bordeaux.
- PALLOU, N. (1986). *Les trois enjeux du sport*. Paris : Dalloz.
- POCIELLO, Ch. (1981). *Sport et société : approche socio-culturelle des pratiques*. Paris : Vigot.
- SPIVAK, M. (1972). *Les origines militaires de l'EPS en France : 1774-1848*. Ministère de la Défense Nationale.
- THIBAULT, J. (1972). *Sport et éducation physique : 1870-1970*. Paris : Vrin.
- TUDESQ, A. J. (1983). *La radio en Afrique noire*. Paris : A. Pédone.